

**Commune de VINASSAN**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 02 avril 2025**

Le 02 avril 2025 à 18h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

<b>Date remise convocation et affichage</b>
26/03/2025

<b>Nombre de membres</b>		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	18	22

<b>Vote</b>		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne-Marie, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, MATUTANO Céline, OURNAC Jean- Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

AYMAR Patrick à ACACIO Nathalie.  
GRANAL Gilles à ALDEBERT Didier.  
IMBERNON Marie à CABROL Christian.  
MITAINE Katia à RESSEGUIER Nadine.

Excusé : LOPEZ Quentin.

Secrétaire de séance :

MATUTANO Céline.

**N° 2025-017 Renouvellement de l'adhésion au service de Médecine de prévention et de santé au travail du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.**

Monsieur le Maire,

- **Précise** la possibilité pour les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de créer des services de médecine professionnelle et préventive, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- **Donne** lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois :
  - o La surveillance médicale,
  - o L'action en milieu de travail,
  - o La prévention des risques professionnels,
- **Souligne** l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire et au meilleur coût en adhérant au service de Médecine de prévention et de santé au travail géré directement par le Centre de Gestion.
- **Propose** au conseil municipal de renouveler la convention avec le CDG11.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président  
Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25, 26-1,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion insitués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2025 et aux budgets suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
**Didier ALDEBERT**

